

V 1/2015

# LA REMUNERATION ET LA NOTATION

## Ce qu'il faut savoir

Le déroulement de carrière s'effectue par :

- Changement de grade avec changement de qualification,
- Changement de grade avec changement de niveau,
- Classement à la position supérieure,
- Attribution d'un échelon supérieur.

(Ce document est destiné aux agents des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collèges sauf les agents de conduite des locomotives et les gardes-barrières à service discontinu)

UNSA-Ferroviaire Lorraine :
Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ
Tél. 03 87 62 67 64
Villa Saint Jean 54000 NANCY
Tèl. 03 83 90 24 44
ur.lorraine@unsa-cheminots.org



#### ATTRIBUTION D'ECHELON

L'échelon détermine une majoration du traitement et de l'indemnité de résidence. L'échelon est fonction de l'ancienneté de l'agent. Cette ancienneté est comptée à partir de la date de commissionnement et non pas la date d'embauche.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	17%	20%	23,60%
Temps de séjour normal	2 ans	2,5 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3,5 ans	3,5 ans	4 ans	4,5 ans	

#### POSITION DE REMUNERATION

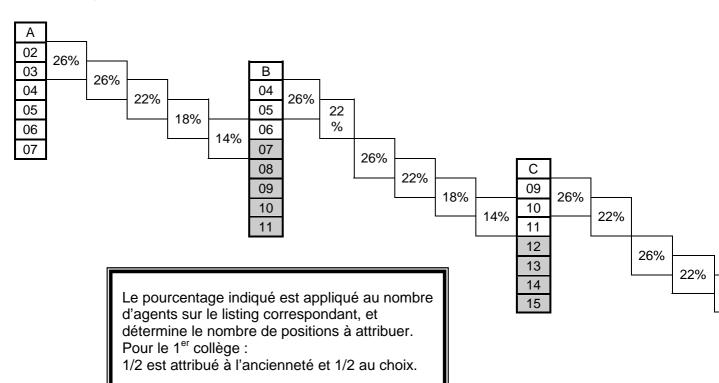
Il existe 34 positions de rémunération (02 à 35) qui sont réparties sur les qualifications (A à H).

Le passage sur la position supérieure s'effectue au 1<sup>er</sup> avril de l'année de notation et n'entraîne pas de changement de grade, d'emploi ou de résidence.

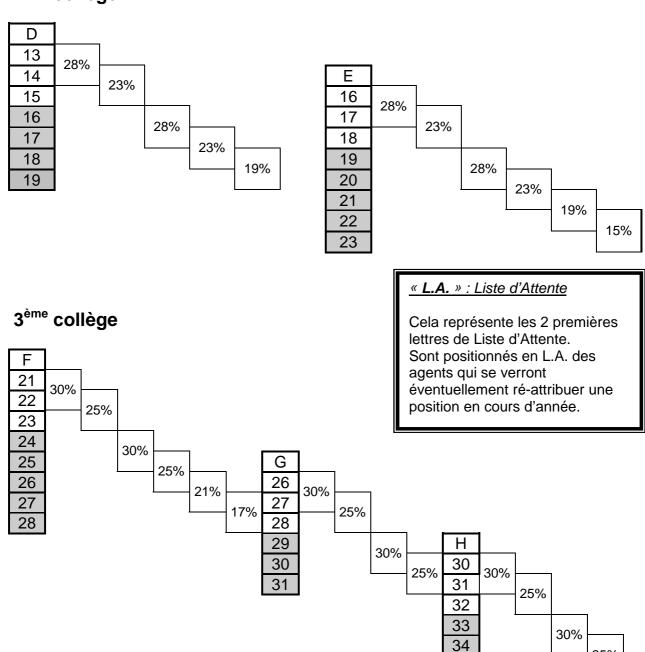
Le classement sur la position de rémunération supérieure s'établit dans chaque niveau.

Les agents sont placés sur le listing de leur position, niveau et qualification selon leur situation au 31 janvier. Le classement sur le listing s'effectue en tenant compte de l'ancienneté de l'agent sur la position, en cas d'égalité l'ancienneté sur le niveau, puis l'agent le plus âgé.

#### 1<sup>er</sup> collège



## 2<sup>ème</sup> collège





25%

35

#### LE CHANGEMENT DE NIVEAU

Le nombre de 2<sup>ème</sup> niveau à attribuer chaque année fait l'objet d'un contingent, déterminé par la Direction Nationale.

L'attribution des 2<sup>ème</sup>s niveaux est décidée lors de la notation et les dates de nomination sont fixées en commission.

Les agents sont nommés par quart : 01 avril, 01 juillet, 01 octobre et 01 janvier de l'année N+1.

#### Comment ça marche ?

Contrairement au Statut, la Direction n'accepte de noter un agent pour le 2<sup>ème</sup> niveau que s'il est placé sur la dernière position du 1<sup>er</sup> niveau (quelques rares exceptions existent).

Cette règle fixée unilatéralement permet de ramener le 2ème niveau à une position en termes de coût pour l'entreprise : un 2ème niveau = une position.

#### Ce qui rend le 2ème niveau bloquant :

- Le faible nombre attribué chaque année,
- Le fait qu'il ne soit pas réattribué comme les positions,
- Le délai de 14 ans de séjour sur le 1<sup>er</sup> niveau de la qualification avant de pouvoir bénéficier du 2<sup>ème</sup> niveau en dehors du contingent.

## LE CHANGEMENT DE QUALIFICATION

La raison d'être du changement de qualification est la nécessité pour l'entreprise de combler les vacances du CO (Cadre d'Organisation).

Le CO, pour une entité régionale, un établissement, une UO, une UP, ... correspond aux postes nécessaires au fonctionnement de cette unité, ces postes ayant une qualification précise et fixe.

#### D'où viennent les vacances :

- Création de poste,
- Départ à la retraite,
- Mutation,
- Passage à la qualification supérieure d'un agent,
- ......



## **QUELLES COMMISSIONS?**

Commission	220	230	231	232	233	234	235	243
Fonctions	Matériel	Matériel	Transport Commercial	Matériel	Equipement	Administratif	Transport Commercial	Equipement
Qualifications Concernées	С	Е	C et D	C et D	C et D	C, D et E	E	E
Notation Qualification	C→D	B→E C→E D→E	C→D	C→D	C→D	C→D B→E C→E D→E	B→E C→E D→E	B→E C→E D→E
Niveau Positions	D1→D2	E1→E2	D1→D2	D1→D2	D1→D2	D1→D2 E1→E2	E1→E2	E1→E2
FUSITIONS	De D	De E	De D	De D	De D	De D et E	De E	De E

Commission	Fonctions	Qualifications Concernées	Notation				
Commission	Fonctions	Qualifications Concernees	Qualifications		Niveaux	Positions	
1	Toutes en Etablissement	A, B et C	A→B	в→с	B1→B2, C1→C2	De A, B et C	
319-326	Toutes au niveau région	E, F, G et H	E→F	F→G	F1→F2, G1→G2 H1→H2	De F, G et H	
237-337	Médicaux et Sociaux	Toutes Qualifications	Qualifications / Niveaux / Positions			sitions	
	Surveillance Générale	Maîtrises et Cadres	adres Qualifications / Niveaux / Position			sitions	

La notation à la qualification B et E impose d'avoir été déclaré reçu à l'examen ou au constat organisé pour ces deux qualifications, et se limite au positionnement des agents reçus sur le tableau d'aptitude, mais les postes vacants sont proposés aux agents dans l'ordre du tableau.

#### Le changement de qualification : particularités cadres.

Commission	319-326	321	322	323	324	
Fonctions	Toutes	Transport Commercial	Matériel Traction	Equipement	Administratif	
Qualifications Concernées	E, F, G et H	Ð	G	G	G	
Notation Qualification	E→FF→G	G→H	G→H	G→H	G→H	
Niveau Positions	F1→F2 G1→G2 H1→H2 De F, G et H	Les niveaux et les positions sont traités par la 319				

En complément du STATUT qui est la référence de l'entreprise pour le déroulement de la carrière, La Direction Déléguée des Cadres et de l'Institut du Management a édité en mai 2002 le :

« Guide de la gestion de carrière des cadres »

Pour plus d'information, rapproche-toi de ton délégué UNSA.



# ETRE SYNDIQUE ET SOUTENIR LA DEFENSE DE MES IDEES. A PARTIR DE 2,50 € / MOIS

# **COTISATIONS 2015**

QUALIFICATION	COTISATION ANNUELLE	CREDIT D'IMPOT (66 %)	COUT REEL AGENT
A/B - TA	89 €	59 €	30 €
C - TB1	93 €	61 €	32 €
D1 - TB2	100 €	66 €	34 €
D2 - TB3	110 €	73 €	37 €
<b>E</b> 1	110 €	73 €	37 €
<b>E2</b>	126 €	83 €	43 €
<b>F1</b>	137 €	90 €	47 €
<b>F2</b>	155 €	102 €	53 €
G1	166 €	110 €	56 €
G2	182 €	120 €	62 €
H1	195 €	129 €	66€
H2	214 €	141 €	73 €
CS	230 €	152 €	78 €
CONTRACTUELS			
Exécution	89 €	59 €	30 €
Maîtrise	110 €	73 €	37 €
Cadre	140 €	92 €	48 €
ALTERNANTS	44 €	29 €	15 €
RETRAITES	44 €	29 €	15 €
VEUVES/VEUFS	20 €	13 €	7 €

renvoyez le bulletin ci-après à:
UNSA-Ferroviaire LORRAINE
Porte F - Gare de Metz

Si vous souhaitez adhérer,

BULLETIN D'ADHESION	
NOM	
Prénom	
QualificationNiveau	
N° CPGradeGrade	
Adresse domiciliaire	
Etablissement	
Téléphone service	
Téléphone portable	
Adresse mail@@	
○ J'autorise l'UNSA-Ferroviaire à me faire parvenir	
de la documentation sur ma boite mail.	
Ale	
Signature :	

Le prélèvement automatique de la cotisation permet un règlement échelonné en 4 fois (février,mai, août et novembre).

